



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-62		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * * *

**EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
RUE DES CAUSSADES**

Rapporteur : Joël GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté

La Commune poursuit son programme de modernisation de son réseau d'éclairage public.

Elle a sollicité le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne pour l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue des Caussades en lien avec l'opération d'aménagement.

Les travaux consistent en :

Basse tension :

- Dépose du réseau aérien basse tension existant et dépose des Poteaux béton;
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain d'environ 750 m
- Fourniture et pose de poteaux d'arrêt de ligne aérienne et réalisation des remontées aéro-souterraines;
- Fourniture et pose des fourreaux, câbles, grilles réseaux et coffrets de raccordements;
- Reprise de tous les branchements existants

Eclairage public :

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage en partie commune avec la Basse Tension,
- Fourniture et pose des fourreaux 63 mm, des câbles Cuivre U1000RO2V et de la cablette;
- Fourniture et pose d'environ 30 ensembles simples d'éclairage: mât en acier galvanisé thermolaqué + console + appareil style identique à ceux de l'avenue François Mitterrand
- Fourniture et pose de prises pour guirlandes sur les nouveaux mâts

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage est estimée à 336 749€, se décomposant comme suit :

Pour la partie électricité

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	50 600 €
•	Part SDEHG	68 000 €
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	208 225 €
Total		326 825 €

Pour la partie éclairage

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	37 893 €
•	Part SDEHG	79 750 €
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	128 524 €
Total		246 167 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est estimé à 161 450 €.

Il est proposé d'approuver l'avant-projet-sommaire élaboré par le SDEHG et de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 du budget communal ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Orange et le SDEHG pour l'effacement du réseau de télécommunication jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget,

VU la demande de la Commune en date du 5 janvier 2022,

VU l'Avant-Projet-Sommaire réalisé par le SDEHG pour l'opération suivante : effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue des Caussades,

Basse tension :

- Dépose du réseau aérien basse tension existant et dépose des Poteaux béton;
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain d'environ 750 m
- Fourniture et pose de poteaux d'arrêt de ligne aérienne et réalisation des remontées aéro-souterraines;
- Fourniture et pose des fourreaux, câbles, grilles réseaux et coffrets de raccordements;
- Reprise de tous les branchements existants

Eclairage public :

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage en partie commune avec la Basse Tension,
- Fourniture et pose des fourreaux 63 mm, des câbles Cuivre U1000RO2V et de la cablette;
- Fourniture et pose d'environ 30 ensembles simples d'éclairage: mât en acier galvanisé thermolaqué + console + appareil style identique à ceux de l'avenue François Mitterrand)
- Fourniture et pose de prises pour guirlandes sur les nouveaux mâts

VU le projet de convention à intervenir avec Orange et le SDEHG pour l'effacement du réseau de télécommunication de la rue des Caussades,

CONSIDERANT que la part restant à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage est estimée à 336 749€, se décomposant comme suit :

Pour la partie électricité

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	50 600 €
•	Part SDEHG	68 000 €
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	208 225 €
Total		326 825 €

Pour la partie éclairage

•	TVA (récupérée par le SDEHG)	37 893 €
•	Part SDEHG	79 750 €
•	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	128 524 €
Total		246 167 €

CONSIDERANT que la commune doit s'engager sur sa participation financière,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication ; que la part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est estimée à 161 450 €,

CONSIDERANT que les conditions de réalisation de l'effacement du réseau de télécommunication feront l'objet d'une convention avec le SDEHG et Orange,

ENTENDU l'exposé de Monsieur GUILLERMIN, Adjoint au Maire délégué à la sécurité, aux travaux et à la propreté,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'avant-projet-sommaire élaboré par le SDEHG concernant l'opération visée ci-dessus,

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 du budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Orange et le SDEHG pour l'effacement du réseau de télécommunication jointe,

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental pour la partie effacement des réseaux de télécommunication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS



Effacement Basse Tension et Eclairage Public rue des Caussades à SAINT GAUDENS

Annexe descriptive du projet

✓ Problématique du projet

Suite à la demande de la commune et à l'effacement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et Télécom, le SDEHG doit mettre en place une installation d'éclairage public adaptée à la voirie.

Le réseau existant est constitué d'environ 19 lanternes sur poteaux équipées de lampes Sodium Haute Pression de 100 W donnant un éclairage très hétérogène en raison de la vétusté des lanternes.

L'objectif est de créer un éclairage conforme aux niveaux d'éclairement normalisés afin d'apporter aux administrés le même niveau de performance que celui apporté lors des effacements réalisés ces dernières années.



✓ Périmètre du projet et classement de la voie à éclairer

Le projet se situe dans un secteur résidentiel. Il est proposé de classer la voie éclairée en classe d'éclairage CE4 suivant la norme d'éclairage européenne EN13201 ce qui correspond à une voie urbaine secondaire limitée à 50 km/h. Il en résultera un éclairement moyen de 10 lux avec un coefficient d'uniformité de 0,4.

✓ Critères techniques et présentation du matériel d'éclairage

1/ BASSE TENSION

- Dépose du réseau aérien basse tension existant et dépose des Poteaux béton;

SDEHG - Annexe descriptive projet éclairage public - réf. 10AT227/228/229

- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain d'environ 750m
- Fourniture et pose de poteaux d'arrêt de ligne aérienne et réalisation des remontées aérosouterraines;
- Fourniture et pose des fourreaux, câbles, grilles réseaux et coffrets de raccordements;
- Reprise de tous les branchements existants

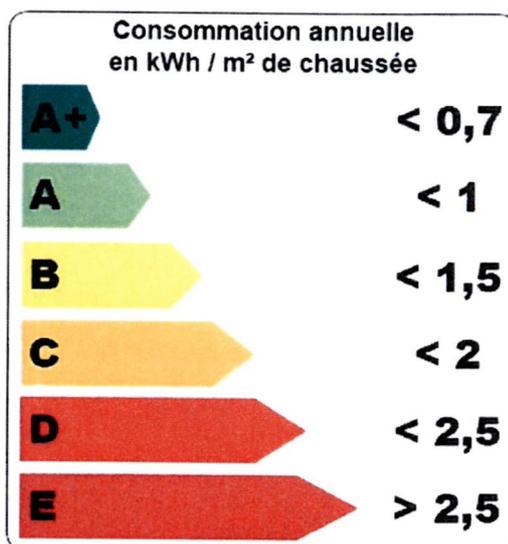
2/ ECLAIRAGE PUBLIC:

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage en partie commune avec la Basse Tension et France Télécom;
- Fourniture et pose des fourreaux 63 mm, des câbles Cuivre U1000RO2V et de la cablette;
- Fourniture et pose d'environ 25 d'ensembles simples d'éclairage: mât en acier galvanisé thermolaqué + console + appareil identique François Mitterrand, équipé d'une lampe LED 93W avec abaissement courant la nuit (suivant étude d'éclairage)
- Fourniture et pose de prises pour guirlandes sur les nouveaux mâts (à voir avec la commune)

✓ Critères esthétiques du matériel d'éclairage

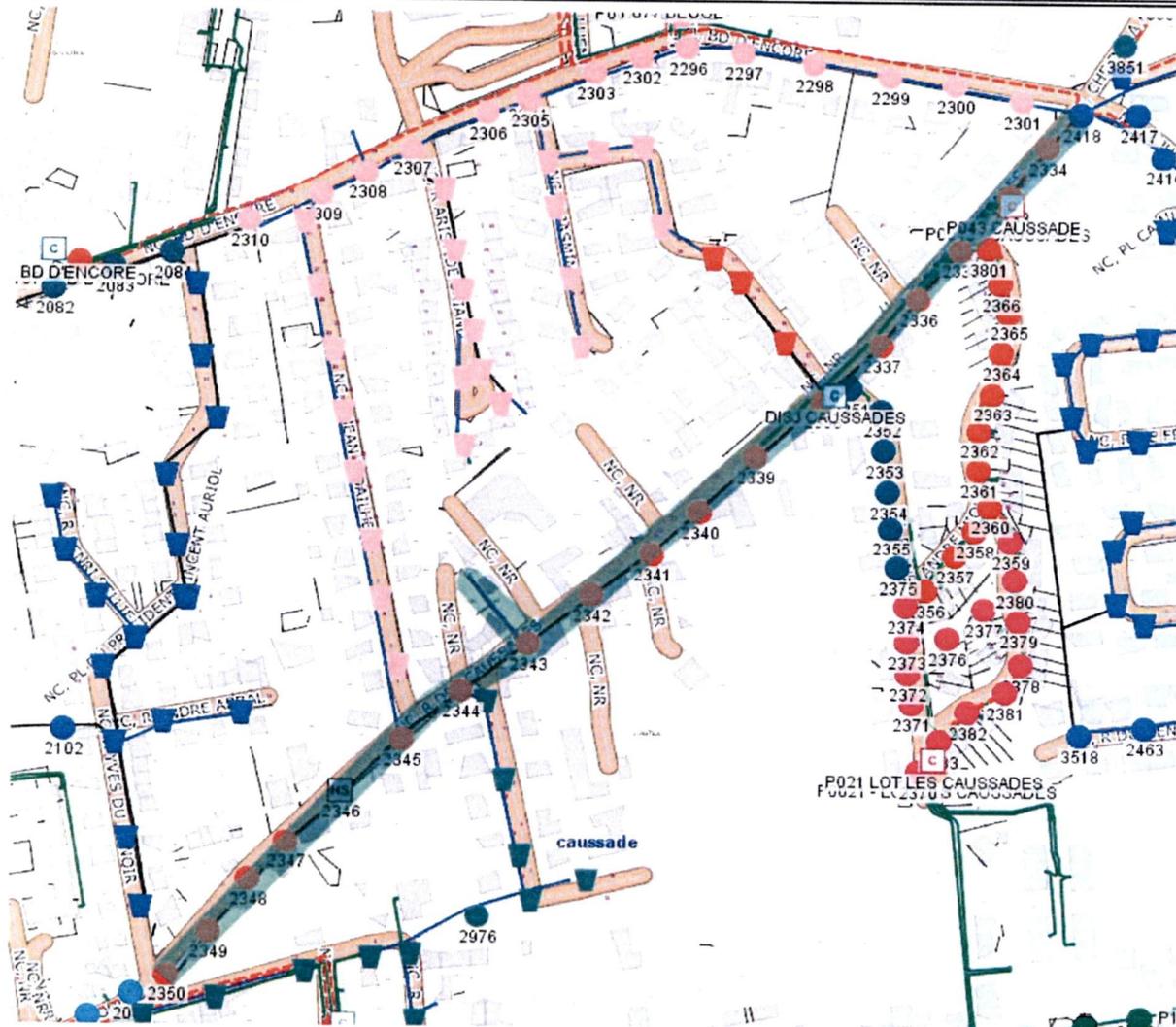
Le projet de rénovation d'éclairage public est conçu sur la base d'une technologie LED

✓ Maîtrise de la consommation d'électricité.



En terme énergétique, la consommation d'énergie est de 0.35 kwh/m², ce qui donnera un classement en catégorie A+ suivant le graphique ci-contre :

Commune de SAINT GAUDENS - Commande 10AT227/228/229 Effacement réseaux Basse Tension et Eclairage Public rue des Caussades



1/ BASSE TENSION

- Dépose du réseau aérien basse tension existant et dépose des Poteaux béton;
- Réalisation d'un réseau basse tension souterrain d'environ 750 m
- Fourniture et pose de poteaux d'arrêt de ligne aérienne et réalisation des remontées aérosouterraines;
- Fourniture et pose des fourreaux, câbles, grilles réseaux et coffrets de raccordements;
- Reprise de tous les branchements existants

2/ ECLAIRAGE PUBLIC:

- Réalisation d'un réseau souterrain d'éclairage en partie commune avec la Basse Tension ,
- Fourniture et pose des fourreaux 63 mm, des câbles Cuivre U1000RO2V et de la cablette;
- Fourniture et pose d'environ 25 ensembles simples d'éclairage: mât en acier galvanisé thermolaqué + console + appareil style identique à ceux de l'avenue François Mitterrand)
- Fourniture et pose de prises pour guirlandes sur les nouveaux mâts (à voir avec la commune)

**Conditions de réalisation de l'effacement du réseau de télécommunication
situé sur la commune de SAINT-GAUDENS**

Réf : 10 AT 229

Entre :

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, représenté par son Président Thierry SUAUD,

ORANGE - société anonyme au capital de 10 640 226 396 Euros, dont le siège social est situé 78, Rue Olivier de Serres, 75015 Paris, immatriculée au R.C.S de Paris sous le numéro 380 129 866, représentée par l'Unité de Pilotage Réseau Sud-Ouest, elle-même représentée par son Directeur Jean-Luc MINVIELLE.

La commune de **SAINT-GAUDENS**, représentée par son Maire,
Il est convenu :

ARTICLE 1 - Objet

La commune de SAINT-GAUDENS approuve les modalités de la convention locale « Option B » conclue avec ORANGE et approuvée par le Bureau du SDEHG en date du 25 Septembre 2017 modifiée par avenant du 30 septembre 2021. L'article 9 « Répartition des Charges » de cette convention définit les règles en matière de participation financière de chacune des parties concernées : la Commune, ORANGE et le SDEHG.

Concernant l'opération d'enfouissement de réseau de télécommunication situé rue des Caussades, définie par le plan de situation annexé en P.J., il convient de valider le présent document. Ce dernier a pour objet de préciser les montants estimatifs et les modalités de paiement des prestations.

La contribution d'ORANGE est répartie comme suit :

- Contribution aux coûts de terrassement : Montant forfaitaire de 9€ HT/mètre linéaire de tranchée, qui viendra en déduction de la contribution communale
- Prise en charge des frais de main d'œuvre de câblage avec paiement direct au prestataire mandaté pour ce projet.

Toutefois, elle ne pourra être calculée qu'à réception de l'étude détaillée réalisée par ORANGE

ARTICLE 2 - Estimation des coûts à la charge de la commune avant subvention

Les coûts relatifs aux prestations à payer au SDEHG sont les suivants :

- Frais d'étude et d'ingénierie du génie civil : 9 650 € TTC
- Travaux : 151 800 € TTC

Soit un montant total de **161 450 €** qui tient compte d'une majoration de 10% pour aléas de chantier. Une fois l'étude détaillée réalisée ce montant sera diminué de la contribution d'ORANGE dans les conditions définies dans la convention locale Option B.

ARTICLE 3 - Modalités de paiement

Après inscription au programme d'effacement de réseaux, la commune verse au SDEHG une avance égale à 50% du montant mentionné à l'Article 2. Ce montant pourra être ajusté en fonction des derniers devis détaillés en possession du SDEHG, sans qu'il ne puisse être supérieur à 50% du montant mentionné à l'Article 2.

Le solde est appelé par le SDEHG après la fin des travaux et la validation du décompte de l'entreprise. Le montant du solde est ajusté sur le montant du décompte et tient compte de la contribution d'ORANGE.

ARTICLE 4 – Mise à disposition de documents

ORANGE et le SDEHG s'engagent à mettre à la disposition de la commune, tout document nécessaire à l'instruction d'une demande de subvention sollicitée par la commune auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne. Le montant des travaux de télécommunication s'élève à 126 500 € HT.

Fait à Toulouse, le 31 MAI 2022

La commune de SAINT-GAUDENS

ORANGE

Le SDEHG



Le Président,

Thierry SUAUD